

COMMUNE DE HUNSPACH

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 AOUT 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept août  
Le Conseil Municipal de la commune de Hunspach, dûment convoqué,  
s'est réuni en session ordinaire à la mairie de la Commune de HUNSPACH,  
sous la présidence de M. Bertrand WAHL, Maire

**Présents :**

Bertrand WAHL, Sylvie HEIBY, Joël GIROLT, Sabine BILLMANN, Anne GUTH, Joé JUNCKER, Marc JUNCKER, Romain LAUTERBACH, Stéphanie MERCK, Muriel MOTZ, Jean-Marc MULLER, Frédéric NEUHARDT

**Absents excusés :**

Léa ANSTAETT, excusée  
Perrine FABACHER, excusée  
Marc WENGER, excusé

**Secrétaire de séance :** Sylvie HEIBY

**Date de convocation :** 20 août 2024

&&&&&

**1° APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 11 JUIN 2024**

Le compte-rendu du 11 juin 2024 est approuvé à l'unanimité.

**2° PISCINE DE DRACHENBRONN**

Intervention et échanges avec M. Georges WERLY, président du SIVU de la piscine de Drachenbronn. Il rappelle le plan du gouvernement dans les années 1970 destiné à l'installation d'une piscine couverte sur chaque territoire. En concertation avec l'ensemble des communes, la piscine avait été construite sur le ban communal de Drachenbronn, du fait de l'implantation de la base militaire. L'armée contribuait au fonctionnement de la piscine. En 2015, l'armée s'étant retirée, les frais de fonctionnement reviennent intégralement aux communes membres du SIVU. Actuellement, la participation des communes membres s'élève à 18€/ habitant et par an. Les recettes proviennent des entrées particuliers, cours de piscine des écoles, associations, aquabike et aquagym. Les séances de piscine des écoles ne sont pas refacturées aux communes membres du SIVU, pour les communes non-membres elles s'élèvent à 300 €/ séance, à raison de 10 séances par an. A ce jour, les communes membres perçoivent une subvention de 50% de leur participation de la communauté des communes du Pays de Wissembourg, cette subvention sera revue à la baisse pour les années à venir et selon la taille des communes

L'objectif étant que toutes les communes de la communauté des communes du pays de Wissembourg adhèrent au SIVU, afin que la répartition des frais de fonctionnement soit plus équitable. Dans ce cas, la participation par habitant pourrait baisser à 10 € /habitant. L'adhésion au SIVU pour la commune de Hunspach, sera statuée lors d'un prochain conseil municipal.

**3° LOTISSEMENT 2EME TRANCHE**

Le maire expose la conjoncture actuelle et le marché immobilier qui est à l'arrêt, le lancement des travaux d'aménagement de la seconde tranche du lotissement serait trop risqué pour l'équilibre financier de la Commune.

En l'état actuel, il reste deux lots à bâtir sur la 1<sup>ère</sup> tranche, il serait plus prudent d'attendre la vente de ces lots avant d'engager la suite des travaux. Le permis d'aménagement de la deuxième tranche est valable trois ans. Après exposé du maire, le conseil municipal décide

de décaler le lancement de l'appel d'offre des travaux d'aménagement de la deuxième tranche du lotissement.

#### **4° PARKING SCHWAMM : TRAVAUX**

Le maire informe le conseil municipal de la notification de subvention dans le cadre du dossier AMI tourisme, intégrant 6 plans d'actions, circuits de découvertes, sentiers pédestres, création d'un parking, création places stationnement pour vélo électriques, création d'une aire de jeux et aménagement d'un jardin pédagogique. Sur un coût d'investissement total de 184 000 €, la CEA a retenu 122 000 € de travaux subventionnables sur lesquels pourra s'appliquer une subvention de 45%. Plusieurs entreprises ont été consulté pour les travaux d'aménagement d'un parking, consistant à la création d'emplacements de stationnements enherbés et de simples bandes de circulation gravillonnées. Le maire demande à la commission travaux de se réunir afin de désigner l'entreprise retenue, commencement des travaux courant octobre 2024.

#### **5° AIRE DE JEUX**

Le maire informe le conseil municipal de l'avancée des travaux de l'aire de jeux située entre l'Eglise et le cimetière. Les travaux de terrassement ont débuté. L'entreprise Kompan, chargée de l'installation des jeux interviendra courant septembre 2024.

#### **6° MAISON HEIMLICH – EDIFIPIERRE - EPF**

Le maire rappelle le projet présenté par Edifipierre, consistant au rachat de la propriété Heimlich, et la construction de logements de tourisme sur le terrain adjacent. Le maire informe qu'une promesse de vente est en cours de rédaction, entre l'EPF propriétaire du bien, la commune et le porteur de projet. Un débat est ouvert au sein du conseil municipal, les inquiétudes des riverains sont soulevées quant à la densité du projet d'aménagement. La maison Heimlich faisant l'objet d'un portage foncier par l'EPF depuis plusieurs années, le maire rappelle l'urgence de trouver un acquéreur, un projet, ou le rachat par la Commune de ce bien, nécessitant un investissement considérable pour sa remise en état.

#### **7° REVERSEMENT CHARGES ELECTRICITE HEBERGEMENT SERVICE CIVIQUE**

Le maire rappelle que le coût d'hébergement du service civique accueilli durant 6 mois, a été pris en charge par la Commune. Le loyer a été versé à M. Joël VOGEL durant cette période. Il s'agit de reverser les charges d'électricité consommées du 17 août 2023 au 20 février 2024, s'élevant à 97.36 €.

#### **8° SGC HAGUENAU – MISE EN PLACE DU CFU**

L'article 205 de la loi de finances pour 2024 prévoit la généralisation du compte financier unique (CFU) à partir de l'exercice 2024 et au plus tard pour les comptes de l'exercice 2026. Deux prérequis doivent être validés pour pouvoir mettre en œuvre le CFU : avoir adopté le référentiel M57 pour les budgets administratifs (M4 pour les SPIC) ; avoir dématérialisé les documents budgétaires. Les budgets de la commune de Hunspach remplissant les conditions précitées, la commune souhaite mettre en œuvre le CFU dès l'exercice 2024 pour le budget principal et le budget annexe lotissement. Le Conseil Municipal décide la mise en place du CFU dès les comptes de l'exercice 2024 ; autorise le Maire à réaliser toutes les démarches utiles à cette fin.

**9° DOTATION BIODIVERSITE – AMENITES RURALES**

Le maire rappelle que depuis 2023, les communes classées Parc naturel régional perçoivent une dotation biodiversité. Le montant de la dotation est défini selon le nombre d'habitants, et représente un montant de 3 736 € pour la commune de Hunspach. Le maire propose d'affecter ce montant au plan d'action biodiversité notamment à la plantation de haies, aménagement d'un jardin pédagogique. Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation de cette recette aux dépenses relatives à la mise en place du plan d'action biodiversité.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures 00

WAHL Bertrand	Maire	
HEIBY Sylvie	Adjoint au Maire	
GIROLT Joël	Adjoint au Maire	
ANSTAETT Léa	Conseillère Municipale	Excusée
BILLMANN Sabine	Conseillère Municipale	
FABACHER Perrine	Conseillère Municipale	Excusée
GUTH Anne	Conseillère Municipal	
JUNCKER Joé	Conseiller Municipal	
JUNCKER Marc	Conseiller Municipal	
LAUTERBACH Romain	Conseiller Municipal	
MERCK Stéphanie	Conseillère Municipale	
MOTZ Muriel	Conseillère Municipale	
MULLER Jean Marc	Conseiller Municipal	
NEUHARDT Frédéric	Conseiller Municipal	
WENGER Marc	Conseiller Municipal	Excusée